



# communiqué

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 12 MAI 1983

N°: 55  
No.:

## LE MINISTRE ANNONCE LES NOMS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX D'EXCELLENCE À L'EXPORTATION CANADIENNE ET DÉCLARE LE CONCOURS OUVERT

L'honorable Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, a annoncé aujourd'hui l'ouverture du concours pour l'attribution du Prix d'excellence à l'exportation canadienne, et indiqué que les intéressés pouvaient se procurer dès maintenant les brochures explicatives auprès du Secrétariat du Prix d'excellence à l'exportation canadienne, à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires extérieures  
Direction générale des politiques de marketing, de  
la planification et de l'évaluation (DPP)  
125, promenade Sussex  
Édifice Lester B. Pearson  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G2

Il a également communiqué les noms des six personnalités canadiennes qui ont accepté, sur son invitation, de faire partie du Comité de sélection pour l'attribution du Prix d'excellence à l'exportation canadienne. Il s'agit de:

- M. T.M. Burns, président, Association canadienne d'exportation
- M. C.T. Charland, sous-ministre adjoint, Expansion du commerce, ministère des Affaires extérieures;
- M. A. Deschamps, directeur, Affaires internationales, Association des manufacturiers canadiens;

M. K. Hendrick, président, Noranda Sales Corporation;  
M. J. Warren, vice-président, Banque de Montréal;  
Mme L. Nichol, présidente, Pirjo-Liisa Fashions Ltd.

Les entreprises ont jusqu'au 31 juillet 1983 pour poser leur candidature. Elles doivent pour cela remplir la formule qui se trouve dans la brochure. Les gouvernements, les associations industrielles ou les groupes locaux désirant désigner une entreprise en vue de l'attribution de ce prix ont jusqu'au 22 juillet 1983 pour le faire.

En reconnaissance du rôle prépondérant que jouent les exportations et les sociétés exportatrices au niveau de l'expansion économique et de la création d'emplois au Canada, le gouvernement honorera du Prix d'excellence à l'exportation canadienne les entreprises qui auront fait preuve de réalisations remarquables dans ce domaine.

Le Prix sera attribué aux entreprises canadiennes qui ont sensiblement accru le niveau de leurs exportations, introduit avec succès de nouveaux produits d'exportation ou percé sur de nouveaux marchés, ainsi qu'à celles qui ont fermement appuyé d'autres entreprises dans ce domaine.

Un nombre limité de prix sera attribué chaque année aux entreprises qui auront été choisies par le Comité de sélection, en fonction de la supériorité des résultats obtenus dans le domaine des exportations.

Le prix consistera en une plaque portant le logo du Prix d'excellence à l'exportation canadienne et une brève description des réalisations de l'entreprise. Les entreprises ainsi honorées seront autorisées à reproduire le logo sur leur papier à en-tête, dans leur publicité et tout autre matériel de promotion pendant une période allant jusqu'à trois ans après la remise du prix.

"Le logo du Prix d'excellence à l'exportation canadienne juxtaposé au nom d'une entreprise rappellera aux Canadiens l'importance des exportations et sera, pour l'entreprise qui l'affiche, une preuve de son excellence. Je sais qu'il existe de nombreux exportateurs canadiens dont la réussite est remarquable et j'attends avec impatience l'occasion de leur rendre publiquement hommage en leur remettant le Prix d'excellence à l'exportation canadienne", a déclaré le ministre.

Monsieur Regan remettra les prix aux gagnants le 17 octobre 1983 à Ottawa, lors de la 40e Convention annuelle de l'Association canadienne d'exportation.

Pour plus de renseignements: Direction générale des politiques  
de marketing, planification et  
évaluation  
Nick J. Della Valle  
(819) 994-4712